

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE THIERS ANCIENNES SABLIERES

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 approuvant l'acquisition de 12 ha 35 de terrains sur la Commune de Dorat dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires définies lors de la création de la zone d'activité de Matussière.

Considérant que la Communauté de communes doit mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité sur ces parcelles ;

Considérant que ces parcelles font partie d'un ancien site industriel d'extraction de granulats : « Les anciennes sablières de Courty », incluant des parcelles de la Ville de THIERS, où se situe la base de loisirs d'Iloa, et constituant un ensemble d'environ 100 hectares dans la zone Natura 2000 « Zones alluviales de la Confluence Dore Allier » ;

Considérant l'intérêt de réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du site des anciennes sablières de Courty avec le concours de la Région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu ;

Considérant que pour réaliser les actions identifiées, une convention de partenariat doit être signée afin de permettre à la Communauté de communes d'intervenir sur les parcelles de la ville de THIERS, et à la ville de THIERS de mettre à disposition ses services techniques pour la réalisation des chantiers.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention entre la Communauté de communes et la ville de Thiers,
- **Autorise** le Président à signer la convention entre la Communauté de communes et la Ville de Thiers, et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 47	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

